

Actions	Stratégies	Moyens	Partenaires	Échéancier
<b>AXE 1 - Stratégies de communication et image de marque du RAAV</b>				
<b>ORIENTATION 1.1 – Soutenir la capacité communicationnelle du RAAV et cibler des groupes de destinataires précis</b>				
<b>1.1.1 Enrichir la base de données et continuer d'accroître la capacité communicationnelle du RAAV</b>	Depuis au moins trois ans, le principal outil de communication du RAAV, sa cyberlettre, est envoyé à l'ensemble des artistes inclus dans la base de données, membres ou non, ainsi qu'à l'ensemble des diffuseurs (environ 4 000 destinataires au total).	Un effort constant doit être fourni pour enrichir cette base de données pour rejoindre l'ensemble du réseau des arts visuels.		en continu
<b>1.1.2 Adapter les stratégies de communication en fonction des différents auditoires et des diverses communautés d'artistes visuels</b>	Des stratégies de communication plus pointues permettront au RAAV de toucher différents profils d'artistes en les interpellant dans ce qui les touche au quotidien. Un effort particulier devra être fourni pour cibler les personnes qui font l'opinion en arts visuels : les professeurs en arts visuels et en histoire de l'art, les journalistes, les commissaires, etc.	Définir et distinguer différents profils de carrière dans la base de données afin de moduler la ligne éditoriale des communications. Faire de même avec d'autres groupes de destinataires, par exemple, les professeurs en arts visuels et en histoire de l'art, les réseaux de collectionneurs, les foires internationales, etc.		2013
<b>1.1.3 Travailler à la promotion des arts visuels auprès des médias et du grand public</b>	Le secteur des arts visuels est sous-représenté au niveau médiatique. Trop peu d'artistes, de galeristes, de commissaires ont l'occasion de prendre la parole dans les journaux ou sur les ondes. Le public québécois ne connaît pas ses artistes visuels ni leurs œuvres.	Explorer différents moyens de mettre sur la scène médiatique les arts visuels québécois. Mettre en œuvre un ou deux projets porteurs, et chercher le financement à ces projets.	comité ad hoc	2013 en continu
<b>ORIENTATION 1.2 - Faire connaître le mandat et les réalisations du RAAV</b>				
<b>1.2.1 Expliquer le mandat et la mission d'une association nationale comme le RAAV</b>	Le RAAV entend poursuivre ses efforts pour faire connaître son mandat et sa mission, rejoindre la majorité des artistes et les familiariser avec leur association nationale.	Établir une planification éditoriale et chercher une formule médiatique pertinente pour sa diffusion. Développer le concept de l'association comme outil de création de meilleures conditions de vie et de travail pour soi-même et ses collègues.		2013-2014
<b>1.2.2 Expliquer le modèle de gouvernance</b>	Le modèle de gouvernance du RAAV, quoiqu'identique à celui qui existe chez la plupart des associations d'artistes professionnels, semble mal compris par les artistes visuels. Il faut rappeler constamment aux artistes qu'ils sont responsables de la bonne marche de leur association.	Produire un ou des articles sur les divers niveaux de la gouvernance, des processus décisionnels et de mise en action des décisions.		2013-2014
<b>1.2.3 Expliquer le mode d'évaluation des dossiers d'artistes</b>	Par souci d'équité et de transparence, expliquer plus clairement le mode d'évaluation du statut de membre professionnel du RAAV.	Produire un article traitant de ce sujet spécifiquement et le mettre en ligne en permanence.		2013-2014
<b>ORIENTATION 1.3 - Rejoindre les artistes où ils se trouvent, particulièrement en région</b>				
<b>1.3.1 Mettre en place des antennes régionales</b>	Afin d'accroître sa visibilité et sa pertinence partout au Québec, le RAAV doit assurer une présence physique en région afin de se rapprocher des artistes qu'il y représente.	La demande d'aide financière portant sur la mise en place de trois antennes régionales ayant été refusée par le CALQ, il faudra évaluer les moyens de poursuivre le projet en priorisant l'établissement d'une antenne à Québec.		2013-2014

Actions	Stratégies	Moyens	Partenaires	Échéancier
1.3.2 S'arrimer aux structures de communications existantes	Se baser sur les réseaux culturels existants à travers le Québec pour véhiculer les communications du RAAV.	Utiliser le réseau des Conseils régionaux de la culture (CRC).		2013-2014
<b>AXE 2 – Gouvernance du RAAV, représentativité et concertation</b>				
<b>ORIENTATION 2.1 – Optimiser la gouvernance du RAAV</b>				
2.1.1 Étudier le modèle de gouvernance du RAAV et, au besoin, le faire évoluer	La gouvernance démocratique du RAAV repose sur la recherche constante d'un équilibre entre divers intérêts et opinions qui reflètent la réalité du milieu dans lequel l'association opère et des artistes qu'elle représente. Son modèle de gouvernance doit lui permettre de mener des actions dans l'intérêt du plus grand nombre d'artistes, membres ou non, et en tenant compte des trois familles disciplinaires représentées au CA.	Organiser un forum de réflexion formé d'anciens administrateurs du RAAV, et éventuellement d'autres associations de la loi S-32.01, dont le thème principal sera la gouvernance démocratique d'une association d'artistes en 2012. Trouver du financement pour le forum.		2013
2.1.2 Optimiser la représentativité du RAAV	Une entente vient d'être conclue avec Illustration Québec afin d'assurer une meilleure représentation des artistes de l'illustration professionnelle au sein du RAAV. Le RAAV compte demeurer vigilant et ouvert à tous les groupes d'artistes qu'il représente en vertu de la loi S-32.01 et ciblera notamment les artistes de la relève, les artistes néo-québécois, ceux des Premières Nations ainsi que les artistes influents.	Créer un partenariat avec Diversité artistique Montréal pour rejoindre les artistes néo-québécois.		2013
		Créer un partenariat avec des organismes regroupant les artistes autochtones.		2013
		Rejoindre et convaincre des artistes influents pour qu'ils adhèrent au RAAV. Produire de courts vidéos d'artistes connus pour faire valoir l'importance de se regrouper en association, au moyen d'exemples concrets.		2013 en continu
2.1.3 Instaurer de nouvelles formes de participation des artistes à la gouvernance du RAAV	Au-delà de l'effort communicationnel pour expliquer la gouvernance du RAAV, il faudra mettre en place de nouvelles formes de participation des artistes à la gouvernance de l'association.	La constitution de comités ad hoc, créés au besoin par le CA et relevant de celui-ci, semble le moyen le plus approprié – et le plus réaliste - pour appuyer le CA et le DG sur des dossiers précis et limités dans le temps, tout en favorisant la participation active et ponctuelle de membres du RAAV.		en continu
		Autres moyens à explorer : sondages électroniques, élection des administrateurs par vote postal ou électronique, organisation de forums de discussions, etc.		2013, 2014
2.1.4 Explorer les moyens d'alléger la charge de la direction générale	Pour assurer le bon fonctionnement des comités, il faudra pouvoir en confier la responsabilité à une autre personne que le DG, lequel doit présentement assurer la coordination des travaux des comités permanents – admissibilité, communications – et de tout nouveau comité, ainsi que leur arrimage avec le CA.	Créer un poste d'adjoint-e à la direction ; la coordination des divers travaux des comités et des relations avec le CA serait l'une de ses tâches principales. Faire valoir auprès du ministre Kotto l'importance d'accorder au RAAV un niveau de soutien financier gouvernemental qui lui permette d'accomplir pleinement son mandat.		2013, 2014

Actions	Stratégies	Moyens	Partenaires	Échéancier
<b>ORIENTATION 2.2 - Poursuivre les démarches visant une plus grande collaboration entre les différents organismes et intervenants du milieu des arts visuels</b>				
<b>2.2.1 Favoriser la concertation entre les différents organismes et intervenants du secteur des arts visuels</b>	Poursuivre la collaboration avec le CMAQ dans des dossiers communs aux deux associations, dont les membres partagent des conditions de travail et de création similaires, ainsi qu'avec les autres associations se trouvant sous la Loi S-32.01.	Poursuivre la collaboration avec le CMAQ, l'AGAC et tout autre organisme impliqué dans des dossiers communs avec le RAAV.		en continu
	Poursuivre la concertation avec tous les intervenants du secteur des arts visuels, dont l'AGAC, pour favoriser l'essor du secteur dans son ensemble.	Raffermer le positionnement du secteur des arts visuels à la SODEC par l'obtention de la récurrence du Programme d'aide aux artistes en arts visuels et le transfert de l'aide au fonctionnement de l'association du CALQ vers la SODEC.		2013, 2014
<b>AXE 3 - Développement de projets mobilisateurs</b>				
<b>ORIENTATION 3.1 - Poursuivre la diffusion et l'élaboration d'outils pour les artistes visuels, et ce, dans toutes les sphères d'activité du secteur</b>				
<b>3.1.1 Publier des outils pédagogiques et des guides pratiques</b>	Comme association professionnelle, le RAAV en plus de ses responsabilités de lobbyiste et de défenseur des droits des artistes, rend des services à ses membres, dont la publication d'outils pédagogiques et de guides pratiques relatifs à leur pratique professionnelle.	Révision et réédition du <i>Guide pratique de gestion de carrière</i> qui a été largement diffusé. <i>Dictionnaire des compétences des artistes en arts visuels</i> Publication d'une série de documents qui toucheront toutes les sphères de l'activité artistique en arts visuels. ( <i>Normes</i> , voir 4.3.1) À développer : inventaire, fiscalité, succession, etc.		en continu
<b>ORIENTATION 3.2 – Développer de nouveaux services aux membres</b>				
<b>3.2.1 Établir une banque d'images en ligne</b>	L'établissement d'une banque d'images en ligne, offrant entre meilleure visibilité de la production contemporaine québécoise en arts visuels, une meilleure documentation sur les artistes et leurs productions, une plus grande protection des droits d'auteur.	Établir le budget et les ressources nécessaires à la réalisation de ce projet en collaboration avec les associations professionnelles concernées. Phase I : œuvres des artistes de renom, primés ou lauréats de prix et œuvres d'intégration	APASQ CMAQ Illustration Québec	(2012) 2013
		Phase II : artistes professionnels, membres des associations		2013, 2014
<b>3.2.2 Établir un répertoire national des diffuseurs privés et publics</b>	Faciliter les démarches des artistes dans la diffusion de leurs œuvres.	Établir un répertoire national des diffuseurs.		(2012), 2013 mise à jour annuelle
<b>3.2.3 Établir un répertoire national des artistes professionnels</b>	Favoriser une accessibilité accrue du milieu de l'Éducation et du public aux artistes québécois et à leurs créations.	Établir un répertoire national des artistes professionnels.		
<b>3.2.4 Poursuivre le programme de mentorat</b>	Permettre à des artistes chevronnés d'accompagner des artistes en début de carrière et, inversement, à de jeunes artistes d'aider leurs aînés à relever les défis que leur posent les nouvelles technologies.	Effectuer un bilan du programme de mentorat offert par le RAAV et soutenu par Emploi Québec.		2013

Actions	Stratégies	Moyens	Partenaires	Échéancier
3.2.5 Mettre en place une Caisse de sécurité	(voir 4.7.1)			
<b>AXE 4- Amélioration des conditions de pratique professionnelles</b>				
<b>ORIENTATION 4.1 - Favoriser des conditions de production en atelier qui soient sécuritaires, durables et économiquement soutenables</b>				
4.1.1 Obtenir l'exclusion fiscale municipale pour les ateliers de création en arts visuels et en métiers d'art	Faire modifier la Loi sur le financement des municipalités afin d'y inclure une nouvelle exclusion relative aux ateliers de création en arts visuels et en métiers d'art.	Faire les démarches auprès du ministère ou des ministères concernés	Ministères concernés CMAQ	2013-2014
4.1.2 Améliorer les conditions de santé et de sécurité dans les ateliers en arts visuels et en métiers d'art	Publication en 2012 d'un guide sur la santé et la sécurité dans les ateliers, intitulé <i>Créer sans s'estropier ni s'intoxiquer</i> . Obtenir la récurrence et la bonification du Programme d'aide aux artistes en arts visuels de la SODEC (aide financière pour l'installation d'équipements pour la mise aux normes en santé-sécurité des ateliers).	Afin de compléter le guide, il y aura lieu de développer en collaboration avec la CSST et le CQRHC une formation sur la sécurité en atelier. Faire les représentations utiles auprès de la direction de la SODEC.	CSST CQRHC CMAQ SODEC	2013-2017
4.1.3 Favoriser et soutenir l'accès à la propriété d'ateliers individuels et collectifs et d'ateliers-résidence	Viser la création d'un ou de plusieurs programmes d'aide financière pour l'acquisition d'ateliers. Le soutien financier pourrait prendre la forme de subventions, de garantie d'emprunt, de prêt de capital patient, et de toute autre formule pouvant aider les artistes.	Entamer les discussions auprès de la SODEC. Suivre le dossier de la Ville de Montréal sur la mise en place de programmes de soutien aux ateliers d'artistes et entamer des discussions auprès d'autres municipalités.	SODEC CMAQ Ville de Montréal autres municipalités	2013-2017 en continu
4.1.3 Soutenir financièrement des projets d'agrandissement, de modernisation et de mise aux normes d'ateliers existants,	Viser la création d'un ou de plusieurs programmes d'aide financière pour la modernisation d'ateliers existants. Le soutien financier pourrait prendre la forme de subventions, de garantie d'emprunt, de prêt de capital patient, et de toute autre formule pouvant aider les artistes.	Entamer les discussions auprès de la SODEC. Suivre le dossier de la Ville de Montréal sur la mise en place de programmes de soutien aux ateliers d'artistes et entamer des discussions auprès d'autres municipalités.	SODEC CMAQ Ville de Montréal autres municipalités	2013-2017 en continu
<b>ORIENTATION 4.2 - S'assurer que les artistes aient en mains les outils pour gérer leur carrière</b>				
4.2.1 Développer des documents d'information	Le RAAV développe depuis quelques années une série de documents afin de soutenir les artistes dans leur pratique professionnelle, la gestion de leur carrière et la connaissance de leur milieu.	Poursuivre le développement de nouveaux documents et assurer la mise à jour en continu des documents existants.		en continu
4.2.2 Rendre disponibles les formations continues à tous les artistes québécois	Offrir des formations continues en ligne afin de pallier le manque de disponibilité des formations actuelles dans les diverses régions du Québec.	Développer ces formations en ligne et les rendre disponibles au fur et à mesure.		2013-2014

Actions	Stratégies	Moyens	Partenaires	Échéancier
<b>4.2.3 Faire inclure la formation en gestion de carrière dans le cursus en arts</b>	Convaincre les écoles de formation en arts visuels, des niveaux collégial et universitaire, d'intégrer des cours obligatoires en gestion de carrière dans leur cursus.	Des démarches devront être faites auprès du Ministère de l'Éducation dans ce sens.		2013-2014
<b>4.2.3 Aider au lancement de carrière des nouveaux artistes.</b>	Le RAAV a élaboré un outil qui permet d'offrir aux finissants universitaires un recueil d'informations utiles au lancement de leur carrière ainsi qu'une première année d'adhésion gratuite.	Maintenir et améliorer cette approche au cours des prochaines années. Se doter d'un plan pan-qubécois.		en continu
<b>4.2.4 Constituer un fonds d'aide légale pour la défense des intérêts collectifs et individuels.</b>	Constituer un fonds spécial pour répondre aux demandes d'aide d'artistes, membres et non membres, concernant la négociation de contrats individuels, des informations diverses mais aussi, parfois des besoins de consultation légale ou fiscale.  Ce fonds servira aussi au RAAV à financer des démarches légales de nature individuelle ou collective, telles celles entourant la négociation d'ententes cadres.	Proposer et faire adopter une augmentation de 5,00 \$ à la cotisation annuelle des membres de l'association, afin de constituer une réserve annuelle dédiée à ce fonds.  Pour faire en sorte que le fonds ne soit pas soutenu uniquement par les membres, chercher à obtenir l'appariement des sommes par le gouvernement ou d'autres sources, telles des ordres professionnels ou des syndicats.		2013-2014
<b>ORIENTATION 4.3 - Développer de meilleures pratiques de diffusion dans les secteurs public et privé</b>				
<b>4.3.1 Améliorer les conditions et les pratiques de diffusion en arts visuels au Québec</b>	En 2012, le RAAV a commencé la publication d'une série de documents, les <i>Normes québécoises des meilleures pratiques de diffusion en arts visuels</i> , dans le but d'améliorer les rapports entre artistes et diffuseurs et favoriser un plus grand respect des droits et intérêts des artistes.	Poursuivre le développement et la publication des <i>Normes québécoises des meilleures pratiques de diffusion en arts visuels</i> .		2013-2014
		En faire la promotion auprès des acteurs du domaine des arts visuels.		en continu
<b>4.3.2 Améliorer les conditions de diffusion en galeries privées</b>	Le RAAV collabore depuis près de deux ans avec l'Association des galeries d'art contemporain afin d'élaborer un contrat-type commun pour la représentation d'artistes par des galeries privées.	Finaliser ce document et le diffuser auprès des artistes et des propriétaires de galeries afin qu'il devienne un outil commun à travers le Québec.	AGAC	2013-2014
<b>4.3.3 Négocier des ententes générales avec les diffuseurs québécois subventionnés</b>	Le mécanisme de négociation d'ententes générales est prévu dans la Loi S-32.01, mais la rédaction déficiente de la loi fait qu'il est inopérant.  Un processus de négociation supervisée par le MCC devrait démarrer sous peu et porter sur les droits d'exposition et autres droits d'auteur, la reconnaissance des heures travaillées par les artistes lors de la tenue d'exposition.	Participer à la négociation supervisée par le MCC.	MCC, SMQ, RCAAQ, ANEL	2013-2014
		Poursuivre la concertation avec les autres associations couvertes par la même loi afin de mener à bien ce processus.	UNEQ, CMAQ, AQAD	en continu
		Poursuivre les démarches visant à modifier la loi si les négociations supervisées par le MCC ne mènent à rien.	UNEQ, CMAQ, AQAD	2015-2017
<b>ORIENTATION 4.4 – Faire reconnaître les droits d'auteur et le droit de suite</b>				
<b>4.4.1 Obtenir la modification du contrat d'acquisition de Loto-Québec</b>	Depuis 2011, le RAAV est en discussion avec Loto-Québec en vue d'améliorer son contrat d'acquisition pour qu'on y reconnaisse	Poursuivre les discussions avec Loto-Québec.		2013-2014

Actions	Stratégies	Moyens	Partenaires	Échéancier
	l'inclusion de droits d'auteur dans le prix d'acquisition, de manière à distinguer le prix payé pour l'œuvre et ce qui doit être versé pour son utilisation lors d'expositions ou de publications.	Se servir de cette entente comme base de discussion avec d'autres grands collectionneurs publics et les musées collectionneurs.		2013-2014
<b>4.4.2 Faire instaurer un droit de suite sur la revente des œuvres d'art</b>	Le dernier projet de loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur déposé au parlement canadien, C-11, vient d'être adopté sans inclusion du droit de suite malgré une accentuation marquée des efforts du RAAV et de CARFAC.  Face à cette situation, la stratégie du RAAV sera de convaincre le gouvernement d'adopter un projet de loi privé présenté par des députés et/ou des sénateurs.	Faire progresser le dossier auprès de députés et/ou de sénateurs prêts à soumettre un tel projet de loi pour adoption.		2013-2014
<b>ORIENTATION 4.5 - Accroître, diversifier et harmoniser le soutien gouvernemental de manière à favoriser l'essor du secteur des arts visuels dans son ensemble</b>				
<b>4.5.1 Obtenir un accroissement du soutien du CALQ aux artistes en arts visuels</b>	On a pu constater une stagnation relative du nombre et de la valeur totale des bourses accordées par le CALQ aux artistes en arts visuels, contrairement aux autres domaines artistiques depuis 1995.	Faire les démonstrations utiles auprès du CALQ et du MCC. Inciter les artistes en arts visuels à déposer des demandes.		2013-2014
	Il faudra viser constamment à faire augmenter le nombre et la valeur globale des bourses accordées aux artistes dans le respect de la pluralité des pratiques artistiques contemporaines.			en continu
<b>4.5.2 Obtenir la récurrence et la bonification de l'enveloppe du Programme d'aide aux artistes en arts visuels de la SODEC</b>	Le succès de la première édition du programme en 2011-2012 démontre à quel point il répondait à un besoin longtemps exprimé par les artistes. Le RAAV vise à en obtenir la récurrence ainsi que l'augmentation de l'aide financière.	Faire les représentations utiles auprès de la SODEC, et s'il y a lieu, auprès du nouveau ministre de la Culture et des Communications pour obtenir la récurrence du programme.		2013-2014
		Idem pour faire augmenter l'enveloppe budgétaire du programme.		2013-2014
<b>4.5.3 Collaborer à l'amélioration du mode d'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture</b>	Depuis 2006, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le RAAV et le MCC afin de modifier l'application de la politique, d'en améliorer le fonctionnement et d'assurer la participation du plus grand nombre possible d'artistes. En 2009, le MCC a effectué une évaluation générale de la politique lui permettant d'apporter les modifications pertinentes au décret.	Poursuivre les démarches auprès du MCC pour améliorer l'application et le respect de la politique.	MCC	2013-2014
		Faire connaître les modifications apportées au décret auprès des artistes.		2013-2014
<b>4.5.4 Favoriser le développement de Politiques d'art public et d'acquisition d'œuvres par les municipalités.</b>	Le RAAV s'intéresse aux pratiques des villes et municipalités québécoises en ce qui concerne les concours d'art public et l'acquisition d'œuvres afin de leur proposer des améliorations.	Accentuer ces démarches en se basant sur les <i>Normes québécoises des meilleures pratiques de diffusion en arts visuels</i> .	Les arts et la ville	en continu
<b>ORIENTATION 4.6 - Développer des stratégies de stimulation du marché de l'art pour les artistes québécois vivants, tant au Québec qu'à l'international</b>				
<b>4.6.1 Promouvoir l'acquisition d'œuvres d'artistes québécois par les particuliers.</b>	Mise en œuvre d'une campagne publique visant à promouvoir l'achat d'œuvres originales en arts visuels et de pièces uniques de métiers d'art.	Obtenir un premier financement pour l'étape de préparation d'une campagne (concept, consultant, élaboration du budget).	MCC SODEC	2013-2014

Actions	Stratégies	Moyens	Partenaires	Échéancier
		Obtenir le financement requis pour la mise en œuvre de la campagne.	CMAQ AGAC	
<b>4.6.2 Développer de nouvelles mesures fiscales favorisant la vente des œuvres des artistes visuels.</b>	Obtenir des nouvelles mesures fiscales favorisant la ventes des œuvres des artistes vivants et l'allègement de leurs impôts : par exemple, l'établissement d'un crédit d'impôt pour l'achat d'œuvres originales d'artistes québécois par les particuliers, lequel serait en partie compensé par une augmentation des impôts perçus auprès des artistes et des marchands d'œuvres d'art.	Consulter un fiscaliste pour monter un mémoire à l'appui de nouvelles mesures fiscales.	MCC CMAQ, AGAC Conseil du trésor	2013-2017
<b>4.6.3 Obtenir l'accroissement du soutien gouvernemental aux galeries d'art contemporain</b>	En 2011, grâce à un effort conjoint du RAAV et de l'AGAC, le montant accordé en aide aux galeries d'art contemporain a été doublé par le gouvernement libéral. La promesse du Parti Québécois d'augmenter de 8 M\$ le budget de la SODEC est propice à une nouvelle demande, toujours dans le but d'accroître la diffusion d'un plus grand nombre d'artistes québécois.	Effectuer les représentations utiles auprès du ministre de la Culture et des Communications et de la SODEC, en concertation avec l'AGAC.	MCC, SODEC AGAC	2013-2014
		Explorer le concept de galeries coopératives et, si pertinent, favoriser la création de ce type de galeries.	CMAQ SODEC	2013-2017
<b>ORIENTATION 4.7 - Développer un filet de sécurité sociale pour les artistes visuels</b>				
<b>4.7.1 Créer une Caisse de sécurité des artistes en arts visuels</b>	Création d'une caisse de sécurité inspirée de la Maison des Artistes - établie en France depuis les années cinquante – où viennent s'ajouter aux contributions des artistes un pourcentage des subventions gouvernementales accordées au secteur et un pourcentage des ventes réalisées par les galeries privées. La Caisse de sécurité assurerait aux artistes qui y contribuent un soutien financier en cas de maladie, d'accident ou de perte de revenu.	La reprise prochaine du processus de négociation d'ententes générales et d'ententes-cadres permettra de remettre sur la table le projet d'une Caisse de sécurité pour les artistes de notre domaine.	MCC, SODEC, CALQ AGAC	2013-2014
		Effectuer les démarches utiles auprès du MCC pour la mise en place de cette caisse.	MCC	2013-2017
<b>4.7.2 Soutenir le développement de la Fondation Serge-Lemoyne.</b>	Afin de soutenir les artistes en arts visuels en situation de crise financière, le RAAV a créé en 2010 le Fonds Serge-Lemoyne et il continue d'appuyer la Fondation Serge-Lemoyne qui en assure la gestion.	Continuer à contribuer financièrement au Fonds. En faire la promotion et collaborer aux activités de levée de fonds organisées par la Fondation.		en continu
<b>4.7.3 Améliorer le statut fiscal des artistes en arts visuels.</b>	Obtenir une extension de la déduction fiscale relative aux droits d'auteur (Québec) aux premiers 15 000 \$ de ventes nettes déclarées par l'artiste. L'association visera également à obtenir des avantages similaires de la part du gouvernement fédéral.	Effectuer les démarches utiles (en lien avec 4.6.2).	MCC, MFQ	2013-2014
		Effectuer les démarches utiles auprès du gouvernement fédéral.	Patrimoine canadien, MFC, CARFAC, ARC, VAAAV	2013-2017